

Image not found or type unknown



Recalcul des droits suite a un hebergement gratuit sur 2ans

Par **May2b**, le **13/02/2022** à **00:46**

BONJOUR

Suite à un hébergement de mon conjoint pendant une période excédant pas 6mois pour sa demande de rsa la caf a suspendu mes droits et me demande des déclarations de 2019 a2022esce normal ou un abus'?

Par **youris**, le **13/02/2022** à **10:54**

bonjour,

l'allocataire doit déclarer à l'organisme lui versant l'aide sociale, tout changement dans sa vie privée ou professionnelle.

votre conjoint (époux ? concubin?) avait-il informé la CAF de son hébergement chez vous ?

vous indiquez que cet hébergement n'a pas duré plus de 6 mois, la CAF veut vérifier si cela est exact .

salutations